

# Finances locales 2019



Les élus  
de petites villes  
prennent la

parole



BANQUE des  
TERRITOIRES



L'intérêt général a choisi sa banque

## Focus sur :

## MONTLOUIS-SUR-LOIRE (37)

### Caractéristiques de la Ville :

11 000 habitants

#### Intercommunalité :

Communauté de Communes Touraine-Est Vallées  
(38 000 habitants)

### CA 2017 :

Fonctionnement : 10,6 M€

Investissement : 2,4 M€

### Budgets annexes :

Eau ; Assainissement ; Camping ; Régie des transports,  
CCAS



© Montlouis-sur-Loire

**Vincent MORETTE**

Maire de Montlouis-sur-Loire (37)



# Situation financière générale de la commune

La situation financière générale de la Ville de Montlouis est saine et maîtrisée. Les grands indicateurs sont au vert : endettement (-22,2% en 5ans, dette classée à 100% en IA), capacité de désendettement (8 ans), épargne nette positive, croissance maîtrisée des dépenses de fonctionnement avec un « effet ciseaux » positif, etc. Ces résultats s'appuient sur une actualisation permanente des outils de prospective et par une méthodologie très rigoureuse d'élaboration et de suivi budgétaire. Toutefois cette situation maîtrisée vise à maintenir la capacité d'investissement de la Ville et, en particulier, à permettre la programmation pluriannuelle des investissements.

## Politique fiscale :

Conformément aux engagements pris devant la population et grâce à des efforts de gestion très rigoureux (maîtrise très volontariste du 012 et exploitation systématique des pistes d'économie sur le 011 avec en particulier une renégociation très active de l'ensemble des contrats de prestation), grâce également à une planification très attentive des investissements appuyée sur une vision prospective précise des marges de manœuvre financières, la Ville de Montlouis a réussi à garder les taux de fiscalité au même niveau pendant toute la durée de ce mandat (0 % de hausse des taux de TH, FB et FNB).

En ce qui concerne la tarification des services, la Ville a appliqué chaque année une augmentation calée sur l'inflation à l'exception des tarifs de restauration scolaire, restés stables. Pour 2019, l'ensemble des tarifs a été maintenu au même niveau qu'en 2018.

## Plan pluriannuel d'investissement :

La Ville ne dispose pas d'un PPI formalisé.

Elle connaît bien son enveloppe prévisionnelle d'investissement avec une vision à 4 ans et a programmé les grands investissements structurels.

Pour le reste chaque année, en fonction également de opportunités de financement (DSIL, DETR mais surtout Contrat de Pays avec la Région) elle détermine les enveloppes qui peuvent être fléchées sur l'entretien du patrimoine, le programme de voirie (qui dispose lui d'un programme pluriannuel basé sur les résultats d'un audit définissant les priorités) et les renouvellements de matériels.

## Réduction des dépenses :

Dès le début du mandat, conformément aux engagements municipaux, la Ville de Montlouis a engagé les mesures permettant la stabilisation des charges à caractère général et des charges de personnel. L'équipe municipale s'était engagée à n'augmenter aucun des taux des impôts locaux (TH, TF, TFNB). Cet engagement a été tenu mais a nécessité, dans chaque service, des réorganisations. Chaque départ en retraite a donné lieu à une réflexion avec l'objectif de maintenir la qualité du service public local. Des mutualisations avec la communauté de communes ont été faites (bureau d'étude) mais aussi des renégociations dans tous les domaines (redevance d'occupation du domaine public, location emplacements antennes relais, renégociation assurances, contrats d'énergie...). Tout ce qui pouvait être optimisé l'a été et peu de marges subsistent désormais.

## Gestion des ressources humaines :

Les efforts importants de maîtrise du budget du personnel dans la première partie du mandat ont permis à la Ville de Montlouis d'accompagner la fin des contrats aidés décidé unilatéralement par l'Etat après 2017. L'équipe municipale s'était engagée fortement dans le dispositif des emplois d'avenir qui lui semblait pertinent par son volet formation et parce qu'il proposait des temps pleins. La Cille a intégré progressivement ces jeunes qu'elle a formés dans ses services (restauration, espaces verts...).



© Montlouis-sur-Loire

# Enjeux financiers : la vision du maire



©Montlouis-sur-Loire

## L'avis de Vincent Morette sur :

### La contractualisation financière :

« Notre ville n'est pas concernée par la contractualisation. Toutefois sa mise en pratique laisse sceptique. En effet, les modulations introduites dans le dispositif ne correspondent qu'incomplètement à l'**hétérogénéité des situations locales** en matière notamment de revenu moyen ou de dynamisme démographique, laissant très **peu de marges de manœuvre** aux signataires. »

« A terme, les Villes pourraient être **impactées par ricochet** sur le niveau des **subventions** accordées par les Régions ou les Départements. »

### La fiscalité locale :

« Les Communes et leurs EPCI souhaitent avant tout avoir une **vision à moyen, voire à long terme**, de l'équation et du cadre de la fiscalité locale. »

« Ils craignent par-dessus tout la perte affichée ou déguisée de l'**autonomie fiscale** et le pouvoir indissociable d'une réelle décentralisation, sur les bases et les taux. A cet effet la réforme improvisée de la Taxe d'habitation, après celle de la Taxe professionnelle, laisse craindre des mesures de **compensation en trompe l'œil** et sans **dynamique des ressources** »

## Les attentes de Vincent Morette pour les finances locales :

Une attente essentielle pour une ville comme Montlouis-sur-Loire, chef-lieu de canton et très attractive, est la prise en compte des **charges de centralité** qui sont au cœur des investissements (MSAP, gymnase, médiathèque...).

Suite à un amendement à la loi de finances 2019 porté par le député PS Christine Pires-Beaune, le gouvernement devra remettre au Parlement, avant le 30 septembre 2019, un rapport sur la prise en compte actuelle (via un "coefficient logarithmique") des charges de centralité dans l'attribution de la dotation forfaitaire et la péréquation au sein du secteur communal (article 257).

Ce rapport pourrait apporter un éclairage sur l'une des questions qui a fait achopper la réforme de la DGF sous le précédent quinquennat. Un dossier sensible auquel la Ville de Montlouis est très attentive.



©Montlouis-sur-Loire